

ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION DE RÉSEAU

être un lieu de rencontre entre les partenaires ;
d'échanges ; d'amplification des actions ; de coordination
des actions ; de formulations d'interpellation interne
et/ou externe ; de propositions collectives et d'évaluation
de la rencontre des objectifs du Réseau et des effets
des actions mises en place.



GESTION JOURNALIÈRE ET OPÉRATIONNELLE

COMITÉ MULTI- EMPLOYEURS

Composé du coordinateur
et d'un représentant
de chaque partenaire-
employeur présent au sein
de l'équipe mobile.

Assure la mise en œuvre
opérationnelle
de cette équipe mobile
notamment le suivi
et l'évaluation,
les sanctions, le temps
de travail et la gestion
du personnel.

COMITÉ DE RÉSEAU

Composé du coordinateur,
des 14 représentants répartis
en 5 catégories désignés
par le comité de réseau
et des fonctions stratégiques
du réseau.

Assure la gouvernance
stratégique
et opérationnelle
du Réseau Santé Kirikou.

BUREAU

Composé du
coordinateur,
du président
et d'un
représentant
par axe.

CONSEIL DE GESTION

Composé du coordinateur,
le comptable de l'hôpital B4
et trois partenaires désignés
par le CRK.

Assure notamment
les tâches
suivantes : assurer
le suivi des dépenses
et élabore les projets
de budget.